Actualités

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Curaviva : revue spécialisée**

Band (Jahr): **10 (2018)**

Heft 1: **Les médicaments : comment améliorer la sécurité de la médication en EMS?**

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Tribune libre

Heime médicaux per anziani?

De Saint-Gall à Genève en passant par Lugano, les résidences médicalisées pour personnes âgées se définissent (et sont financées) de la même manière. Mais parle-t-on de la même chose?

Camille-Angelo Aglione*

Voilà quatre ans que je m'emploie à la délicate mission de construire des ponts entre Berne et la Suisse latine dans le domaine spécialisé personnes âgées de Curaviva Suisse. Récemment un graphique de l'OBSAN m'a fait entreprendre une vraie révolution copernicienne.

Ce schéma illustrait que les incompréhensions n'étaient pas dues à des différences culturelles ou linguistiques, mais peut-être au fait qu'un même mot recouvre des prestations différentes d'un côté ou de l'autre des frontières linguistiques.

On sait que l'inuktitut, la langue des Inuits, possède plus d'une douzaine de mots différents pour évoquer la neige ou la glace. N'est-ce pas étonnant que dans notre pays, où le vieillissement démographique tend à rendre les situations d'aide aux aînés aussi courantes que la neige en Arctique, il n'existe qu'un seul mot pour décrire toutes les prestations de soins de longue durée?

Si la Confédération est en charge de l'organisation du système d'assurance maladie (la LAMal) et des critères de formation du personnel soignant, tout le reste relève des cantons. Ces derniers ont donc développé des politiques socio-sanitaires qui varient d'une région à l'autre. Pour que les prestations soient remboursées, il fallait pourtant les faire entrer dans la logique assurantielle fédérale.

Casa Per Anziani, EMS ou Pflegeheime? Les établissements sont réduits au terme qui décrit le financement des soins médicaux qui y sont prodigués. Or ce serait oublier que contrairement aux hôpitaux, les EMS restent avant tout des lieux de vie. La preuve: ce que le schéma de l'OBSAN ne montre pas, c'est que parallèlement, en Suisse romande, les EMS sont devenus des pôles spécialisés dans l'accompagnement des personnes âgées vulnérables. Centres de jour, accueil temporaire et logements protégés sont en effet majoritairement exploités par ces établissements.

Vue de Berne, la diversité des acteurs et de leurs prestations achève de complexifier un système déjà difficilement lisible. On ne saurait cependant souscrire au réflexe de facilité. Étymologiquement, une faîtière doit s'employer bien sûr à rassembler, mais son rôle doit aussi être de valoriser les différences qui font notre richesse. Et surtout ne pas céder à la logique d'efficience prônée par certains financeurs qui érigent la moyenne comme standard maximum.

* **Camille-Angelo Aglione** est secrétaire romand et responsable adjoint du Domaine spécialisé personnes âgées de Curaviva Suisse.

Actualités

Genève

Externalisation des prestations

À fin février, le Conseil d'État a adopté une modification du règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées (RGEPA), qui vise à cadrer les prestations pouvant être externalisées ou sous-traitées par les EMS. Cela permettra de garantir de bonnes conditions sociales pour les employés concernés, et la prise en charge globale des résidents. Les prestations de soins peuvent être sous-traitées, à condition que cela ne soit que pour une durée limitée. Les préparations des repas, ainsi que les travaux de buanderie (draps, linges de toilette et uniformes) peuvent être externalisés ou sous-traités, à la condition que les prestataires fournissent des garanties quant à la couverture sociale de leurs employés et au respect des règles usuelles dans la profession concernée. Les EMS ont trois ans pour se mettre en conformité.

(DEAS)

Associations cantonales

Fegems

La Fegems fête cette année son 20e anniversaire. C'est l'occasion pour elle de souligner l'importance du secteur des EMS, de mieux faire connaître leur mission et leur fonctionnement et de valoriser les compétences des professionnels. Au programme: des actions et des événements dont l'ambition est de favoriser la rencontre avec les différents publics: une page Facebook, une «slow mob» des résidents, une exposition itinérante «Parlez-nous de vos vingt ans…», une semaine portes ouvertes des EMS, une journée festive pour les résidents et des conférences-débats destinés à sensibiliser aux enjeux du vieillissement. Pour en savoir plus: www.fegems.ch